



DÉPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 13 FEVRIER 2024

N°2024/011

ENVIRONNEMENT

MISE EN PLACE D'UNE AIDE A LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Rapporteur : Madame Claudine DELASSUS, Vice-Présidente.

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L.411-5 relatifs à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5214-16 relatif aux compétences des Communautés de Communes,

Vu l'arrêté préfectoral du Nord du 25 avril 2022 portant modification des statuts de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre (C.C.H.F),

Vu la délibération n°2024-010 du Conseil Communautaire en date du 13 février 2024 portant modification de l'intérêt communautaire,

Par délibération susvisée, le Conseil Communautaire a décidé de compléter l'intérêt communautaire de la compétence « *Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux, et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie* » par l'ajout suivant : *actions ponctuelles pour la lutte contre les espèces invasives sans préjudice de l'action des communes dans le cadre des pouvoirs de police du maire et de la compétence générale des communes dans ce domaine.*

En effet, est visé particulièrement le frelon asiatique, espèce exotique envahissante, qui a été introduite en France accidentellement en 2004 et qui s'est installée sur le territoire de la Communauté à partir de 2020/2021. En 2022, une évaluation fait état d'environ 40 nids présents sur le territoire de la CCHF. Le frelon asiatique poursuit son installation avec une évaluation basse de 120 nids présents sur le territoire de la CCHF en 2023.

La lutte contre cette espèce menée dès le début du printemps a pour objectif de détruire le maximum de nids primaires dans des endroits abrités (appentis, abris de jardin, haies...)

La destruction de nids reste la seule solution fiable pour réduire la population de frelons asiatiques.

Dès 2023, la CCHF a mis à disposition des communes des pièges à frelons et a organisé un réseau de référents communaux.

Afin de renforcer la lutte contre le frelon asiatique sur le territoire de la CCHF, il est proposé, par la présente délibération, d'instaurer un dispositif d'aide à la destruction des nids de frelons asiatiques à destination des particuliers, entreprises, communes et associations du territoire.

L'aide pourrait prendre la forme d'une prise en charge de la destruction des nids primaires ou secondaires de frelon asiatique par une des entreprises ayant signé une charte de bonnes pratiques avec la CCHF suite à une consultation annuelle.

Pour que cette politique soit efficace, il est proposé de fixer les règles suivantes :

- Intervention d'une entreprise spécialisée possédant le certificat biocide,
- Utilisation d'un biocide naturel utilisable en agriculture biologique,
- Intervention à la tombée de la nuit ou au lever du soleil.

DÉPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE

La prise en charge sera effective dans les conditions suivantes :

- Pour le propriétaire/locataire/occupant/exploitant du terrain : signature d'une autorisation d'intervention par une entreprise sélectionnée par ses soins dans la liste des entreprises ayant signé la charte de la CCHF.

- Visa du référent communal « *frelon asiatique* » certifiant de la destruction effective du nid de frelons.

Le budget maximum alloué à la destruction des nids de frelons asiatiques serait fixée à 40 000€ pour l'année 2024. Ce dispositif serait mis en place à titre expérimental pour l'année 2024. A l'issue de cette année d'expérimentation une évaluation serait réalisée.

Vu la proposition de la Commission Environnement - GEMAPI - Espaces verts - Aménagement - Urbanisme – Habitat du 21 novembre 2023 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement - GEMAPI - Espaces verts - Aménagement - Urbanisme – Habitat réunie le 23 janvier 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Administration générale, Finances, Budget, Ressources Humaines Informatique, Numérique et Communication du 30 janvier 2024 ;

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 06 février 2024 ;

Ayant entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- D'INSTAURER UN DISPOSITIF D'AIDE POUR LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE DANS LES CONDITIONS PRESENTEES CI-AVANT,
- DE DIRE QUE LE DISPOSITIF SERA MIS EN PLACE A TITRE EXPERIMENTAL EN 2024 AVEC UN BUDGET ALLOUE DE 40 000€.

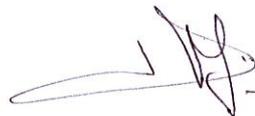
Délibéré les jours, mois et ans sus dit.

Pour extrait conforme,

Le Président de la C.C.H.F
M. André FIGOUREUX



Le Secrétaire de séance
M. Paul JANSSEN



Transmise à la Sous-préfecture le 14 FEV. 2024

Publiée le 16 FEV. 2024

Délibération rendue exécutoire le

16 FEV. 2024



La présente délibération, dans un délai de deux mois suivant sa publication, peut faire l'objet d'un recours auprès de Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque et/ou d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille. Articles L2131-6, L2131-8, L2131-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE

L'an deux mille vingt-quatre, le Mardi 13 février à 18 heures 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni en présentiel à l'IET de Hoymille, sous la présidence de Monsieur André FIGOUREUX, suite à la convocation en date du 7 février 2024 dont un exemplaire a été publié de manière dématérialisée.

**Secrétaire de
Séance :**
Paul JANSSEN

**Nombre de
Conseillers :**
En exercice : 70
Présents : 51
Pouvoirs : 17
Votants : 68

Etaient présents (51) :

M. Grégoire FRANCKE, délégué de BAMBECQUE ; M. Paul-Loup TRONQUOY, Mme Catherine VASSEUR, délégués de BERGUES ; Mme Laetitia DEFEVER, M. Philippe LALLEMAN, délégués de BIERNE ; Mme Claudine DELASSUS, déléguée de BISSEZEELE ; Mme Marie Noëlle AGEZ, M. Pierre MARLE, délégués de BOLLEZEELE ; Mme Anne-Sophie BAUDCHON, M. Michel DOLLEZ, délégués de BROUCKERQUE ; M. Vincent PAUWELS, délégué de BROXEELE ; Mme Bernadette BROUCKE, M. Michel DECOOL, délégués de CAPPELLEBROUCK ; M. Patrick THOOR, délégué de DRINCHAM ; M. Paul JANSSEN, délégué d'ERINGHEM ; M. Didier ROUSSEL, Mme Sabine SENICOURT, délégués d'ESQUELBECCQ ; Mme Céline BOUCKENOOGHE, M. Stéphane FRANCKE, délégués d'HERZEELE ; Mme Michèle POULEYN, M. Hervé SAISON, M. Jérôme VERMERSCH, délégués d'HONDSCHOOTE ; M. Daniel THAMIRY, Mme Valérie ROBERT, délégués de HOYMILLE ; M. Jean-Luc VANBAELINGHEM, Mme Evelyne WADOUX, délégués de KILLEM ; Michel DELFORGE, délégué de LEDERZEELE ; M. Christian DELASSUS, délégué de LEDRINGHEM ; Mme Françoise CLAEYSSEN, M. Arnaud COOREN, délégués de LOOBERGHE ; Mme Danielle VANMAELE, déléguée de MERCKEGHEM ; M. Régis VERBEKE, délégué de NIEURLET ; Mme Stéphanie PORREYE, déléguée d'OOST-CAPPEL ; M. Christophe VANLERBERGHE, délégué de PITGAM ; M. Jean-Claude DEKEISTER, Mme Isabelle LEDEIN, délégués de QUAËDYPRE ; M. Bruno BRONGNIART, Mme Chantal MOFFELEIN, délégués de REXPOËDE ; M. Alexandre ROMMELAERE, délégué de SOCX ; Mme Marie-Noëlle MACREL, déléguée de SAINT-MOMELIN ; M. Didier FONTAINE, délégué de SAINT-PIERRE-BROUCK ; M. Benjamin DENOYELLE, délégué de STEENE ; Mme Catherine VANDERFAEILLIE, déléguée d'UXEM ; M. Pierre BOUTTEMY, délégué de WARHEM ; Mme Anne ROUSSELLE, déléguée de WATTEN ; M. André FIGOUREUX, délégué de WEST-CAPPEL ; Mme Florence DEHONDT, M. Luc POISSONNET ; Mme Isabelle PRONIER, délégués de WORMHOUT ; M. Philippe PERRIN, délégué de WULVERDINGHE ; M. Vincent COLAERT, délégué de ZEGERSCAPPEL.

Excusés (19) :

Mme Brigitte DOUAY, déléguée de BERGUES, qui a donné pouvoir à Mme Catherine VASSEUR ; M. Stéphane COLAERT, délégué de CROCHTE, qui a donné pouvoir à M. Pierre MARLE ; M. Fabrice LAMIAUX, délégué de HOLQUE ; Mme Mélanie DETURCK, déléguée d'HONDSCHOOTE ; M. Patrick LESCORNEZ, délégué de HOYMILLE, qui a donné pouvoir à Mme Valérie ROBERT ; Mme Marie-Andrée BECKAERT, déléguée de MILLAM, qui a donné pouvoir à M. Christian DELASSUS ; Mme Séverine BELLEVAL, déléguée de NIEURLET, qui a donné pouvoir à M. Régis VERBEKE ; Mme Brigitte DECRIEM, déléguée de PITGAM, qui a donné pouvoir à M. Christophe VANLERBERGHE ; M. Gérard GRONDEL, délégué de SAINT-PIERRE-BROUCK, qui a donné pouvoir à M. Didier FONTAINE ; Mme Maryse DEVROË, déléguée de STEENE, qui a donné pouvoir à M. Benjamin DENOYELLE ; M. Pierre DEFRANCE, délégué de UXEM, qui a donné pouvoir à M. André FIGOUREUX ; Mme Caroline FELETIN, déléguée de VOLCKERINCKHOVE, qui a donné pouvoir à Mme Danielle VANMAELE ; Mme Marie-Agnès SOËTE, déléguée de WARHEM, qui a donné pouvoir à M. Pierre BOUTTEMY ; M. Daniel DESCHODT, délégué de WATTEN, qui a donné pouvoir à Mme Anne ROUSSELLE ; M. David CALCOEN, délégué de WORMHOUT, qui a donné pouvoir à Mme Florence DEHONDT ; M. Vincent DELMOTTE, délégué de WORMHOUT, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle PRONIER ; M. Frédéric DEVOS, délégué de WORMHOUT, qui a donné pouvoir à M. Paul JANSSEN ; Mme Catherine CLICTEUR, déléguée de WYLDER, qui a donné pouvoir à Mme Claudine DELASSUS ; Mme Chantal COMYN, déléguée de ZEGERSCAPPEL, qui a donné pouvoir à M. Vincent COLAERT.